

RÉUNION BANANES F A O

Rome, 16 - 24 mai 1974

R. CADILLAT

Après la brillante et constructive réunion du groupe inter-gouvernemental du Comité des Produits de la banane à Brème en juillet 1973, il avait été décidé que le groupe « statistiques » devrait tenir sa réunion annuelle à Rome début 1974. La sixième session était fixée au printemps 1975 à Abidjan pour répondre à l'aimable invitation du gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Le groupe intergouvernemental, convoqué aux fins de consultations intensives du point de vue de l'accès aux marchés et de la politique des prix, a tenu une session extraordinaire du 21 au 24 mai, ce au titre de la résolution 83 de la conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement, et selon la résolution 7 de la commission des produits de base de la CNUCED.

SOUS-GROUPE DES EXPORTATEURS.

Mais avant celle-ci, du 16 au 19 mai, le sous-groupe des exportateurs se réunissait pour la seconde fois depuis que sa création avait été décidée lors de la quatrième session tenue aux Antilles.

M. A. RIASCOS, délégué de la Colombie, assura la présidence, après son élection, avec comme vice-président, M. KOFFI N'GUESSAN, délégué de la Côte d'Ivoire.

M. le Docteur A. VITON, directeur de la division Sucres, Boissons et Cultures horticoles de la FAO, souhaita la bienvenue aux membres de ce sous-groupe au nom du directeur général.

Il rappela la proposition faite par le groupe à la cinquième session, devenue la déclaration de Brème, adoptée à l'unanimité, y compris les importateurs. Or, depuis cette réunion, de nombreux événements se sont produits : crise du pétrole, augmentation des coûts de production, du conditionnement, du transport (de l'ordre de 60 p. cent), et en comparaison, les prix port arrivée n'ont pas subi d'augmentation substantielle, même seulement proportionnelle, sauf sur les marchés britannique et français, où les prix n'ont pas compensé l'augmentation des coûts. La banane, avec le thé et les agrumes, a le triste privilège d'être la production la plus dépressive, ce qui se révèle aujourd'hui plus exact qu'antérieurement, avec des prix qui n'ont pas changé. Face à la position économique actuelle et malgré la situation financière de la FAO (les études et missions ont été accomplies par le Secrétariat), celle-ci a tenu à ce que la réunion ait lieu, celles prévues à Brème n'ayant pu se tenir. Il est essentiel actuellement que les pays exportateurs agissent de façon coordonnée et majoritaire pour une action constructive, en vue d'arriver à une solution bénéfique de l'amélioration des prix et de la consommation, d'autant que l'économie de la banane est en ce moment mieux connue que la plupart de celle des autres produits. En prévision de la réunion extraordinaire du 21, il importait que le groupe puisse soumettre à la réunion plénière une proposition d'action internationale pour améliorer les prix et les débouchés.

Au cours des débats, suivant l'ordre du jour, furent examinées l'évolution du marché en 1973, la position des instances internationales, les propositions d'actions et de rapport à présenter au groupe international de la banane.

Les délégués de l'Équateur et de la Colombie rendirent compte de ce qu'il était advenu au cours des derniers mois pour les principaux pays exportateurs d'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) et d'Amérique du sud (Colombie et Équateur). Ces pays représentent environ 80 p. cent des exportations des fruits de qualité.

Ils souhaitaient obtenir de meilleurs prix afin de juguler leur déficit consécutif à la crise pétrolière. D'après la délégation colombienne, une première réunion des ministres de ces pays s'est tenue à Panama, le 8 mars 1974, où il a été décidé du principe d'augmenter les prix d'exportation de la banane au stade FOB, de 1 ct à 2,5 cts de dollar américain par livre (0,45359 kg), soit au kg, au cours de 5 F du dollar américain : 0,11 à

0,27 F. Il était laissé la liberté à chaque pays exportateur de choisir la forme de cette augmentation : taxe d'exportation ou prix minimum. Seuls, le Costa-Rica et Panama optèrent pour la taxe d'exportation. Les autres pays ne prirent pas de décision. Dans le point 1 de la décision de Panama, il était indiqué que cette augmentation visant les exportations vers les pays traditionnels, devrait entrer en vigueur au plus tard le 30 avril 1974, une fois que les autres pays auraient pris leurs propres mesures. Il était prévu, au point 3, de créer une organisation des pays exportateurs selon les bases fixées par cette réunion. Le point 4 prévoyait que d'autres pays exportateurs pourraient adhérer à cette décision.

Cette augmentation de prix n'avait eu aucune conséquence sur le marché de consommation des États-Unis, d'où la conclusion que les prix FOB de la banane sur les bases mentionnées n'occasionneraient pas de diminution notable du volume des exportations. Il y eut ensuite une réunion à San José de Costa-Rica au début de mai sur les décisions de Panama. Il y fut exposé la situation de certains pays en fonction de leurs marchés, que l'on ne peut appeler traditionnels comparativement à ceux des États-Unis et de l'Europe occidentale. Il fut stipulé que, si certains pays avaient appliqué l'augmentation dès le premier avril, d'autres l'avaient instituée sous forme d'impôt à partir du 22 avril. Pour quelques pays, l'application de cette augmentation posait des problèmes juridiques. Il y fut aussi évoqué la réticence et les manoeuvres qui surgirent pour faire obstacle à ces mesures, le fait que les pays importateurs pourraient s'adresser à d'autres pays producteurs non adhérents à ce projet. Une autre réunion se tenait à Bogota afin de coordonner, concrétiser et faire aboutir les accords antérieurs. Le représentant de la délégation équatorienne rappela que son gouvernement avait été d'accord dès 1964 et avait agi afin de promouvoir une action internationale de mesures concrètes pour les accès aux marchés, la rationalisation et les échanges concernant la production. Il faut définir une politique de prix pour que le producteur reçoive un prix rémunérateur et que le consommateur paie un prix raisonnable. Il ne faut pas perdre de vue que la position de l'Équateur est différente de celle d'autres pays d'Amérique centrale : sa production est démocratiquement répartie entre plus d'un millier de producteurs, alors que dans certains pays, la production est partagée entre deux sociétés multinationales. Il faut donc faire une politique de prix réaliste afin d'assurer un prix de revient rémunérateur aux producteurs, sans compliquer la situation internationale en encourageant, par des prix trop élevés, de nouveaux fournisseurs. En outre, il faut, en fonction de la rentabilité des producteurs, ne pas fixer un prix trop élevé, du fait que soutenir une production excédentaire serait un processus inflationniste. Aussi, l'Équateur opine pour un relèvement du prix de 40 cts de dollar par caisse de 40 livres (0,11 F du kg) qui serait plus raisonnable qu'un dollar. Mais il sera nécessaire, pour obtenir des prix élevés, que l'ensemble de la production observe une stricte discipline et que des études de marché soient entreprises pour connaître le prix minimum acceptable.

Le représentant de la délégation des Windward Islands explique la position du marché anglais pour lequel les producteurs de la Jamaïque et des Windward Islands ont la préférence. Ils se sont concertés avec les trois compagnies importatrices pour maintenir le marché selon les besoins, ce qui a permis d'augmenter les prix. Il ne voit pas très bien comment les producteurs pourront augmenter les prix FOB alors qu'il y a surproduction. Il estime qu'il faut arriver en premier lieu à un accord entre pays producteurs et ensuite, avec les pays importateurs, le risque étant qu'une augmentation des coûts de production n'affecte de façon sérieuse la production, surtout si cette hausse ne peut être absorbée au stade importation.

Le délégué de la France rappela l'organisation du marché français et précisa que son pays, bien qu'il soit à la fois producteur et importateur, achète aux pays d'Amérique quoi qu'on en pense. Au cours de l'année 1973, il a été importé 12,5 p. cent de la zone dollar, la production française ne représentant qu'un peu plus de la moitié. Les producteurs avaient reçu des prix supérieurs à ceux de l'année précédente.

Le délégué de la Côte d'Ivoire rappela la détérioration de l'échange et l'évolution des diverses positions depuis la réunion de l'intergroupe à Panama pour arriver aux résolutions de la déclaration de Brème. Le sous-groupe des exportateurs doit arriver à mettre sur pied et à réaliser de façon concrète les objectifs retenus. La voie étant tracée, il fallait l'examiner, la penser et la suivre.

Il déclara que si aucun pays ne peut se passer actuellement de pétrole, il n'en est pas de même pour la banane. Il faut s'entendre afin d'obtenir un prix juste pour les pays producteurs, car on ne peut vendre au-dessous du prix de production. En effet, ce sont les intermédiaires qui en bénéficient et non le consommateur, l'alignement des prix se faisant sur les marchés importateurs. S'il n'y a pas d'entente, les pays producteurs seront perdants. Il faut trouver un prix juste sans écraser le consommateur, coordonner la production, l'harmoniser avec les besoins des importateurs, comme cela a été fait avec les Antilles pour approvisionner le marché français. Il ne semble pas que la taxation, dans l'état actuel de la situation mondiale excédentaire, soit une solution. L'harmonisation planifiée de la production, en fonction et de la position de chacun des pays producteurs au cours de ces dernières années et des positions des pays importateurs par rapport à leur importation passée et à venir (pour certains qui n'ont pas encore atteint le point de saturation, de l'ordre de 9-10 kg par habitant), paraît bien préférable au système des taxes.

Il y eut de nombreux autres échanges de vue. Le délégué de l'Équateur approuva la déclaration du représentant de la Côte d'Ivoire. Les délégués des pays d'Amérique centrale donnèrent leur avis sur les décisions de la troisième réunion des pays latino-américains exportateurs de bananes (UPEB), à San José de Costa-Rica du 15 au 17 mai 1974, signées par le Ministre de l'Agriculture de Colombie, le Ministre de l'Économie

et du Commerce du Costa-Rica, le Ministre de l'Économie du Honduras, et le Ministre du Commerce et de l'Industrie du Panama. La délégation jamaïcaine attira l'attention du sous-groupe sur le fait que le prix de la banane ne doit pas être seulement suffisant par rapport aux coûts de production, mais également par rapport à l'inflation concernant ce qu'il est convenu d'appeler l'inflation importée dans les pays producteurs dont il faut maintenir le pouvoir d'achat, ce qui n'a pas été traité à Panama. Une indexation serait souhaitable. Il ne faut pas oublier les positions prises, lors des réunions internationales d'Alger et des déclarations faites dernièrement à l'ONU, sur les matières premières.

Pour terminer leurs travaux, les membres du sous-groupe des exportateurs élaborèrent la résolution suivante :

«Le sous-groupe des exportateurs, lors de sa deuxième session, réaffirme la déclaration faite à Brème au cours de sa première session en juillet 1973.

- tenant compte de la nouvelle détérioration des termes de l'échange survenue au détriment des pays producteurs de bananes du fait de la baisse constante des prix réels des bananes, et plus spécialement par suite de la formidable hausse des coûts des facteurs essentiels de production (par exemple les engrais, le polyéthylène, le carton, les pesticides),

- ayant reçu des rapports en provenance des divers pays exportateurs signalant les efforts faits pour augmenter leurs recettes au moyen de systèmes de taxes ou de prix minima convenus à l'exportation d'une part, et ayant été informée des initiatives de certains pays exportateurs en vue d'arriver à une réglementation des exportations dans le cadre d'accords préférentiels, d'autre part, décide :

- qu'il importe de prêter de toute urgence attention à l'examen de tous les moyens propres à porter les prix des bananes à l'exportation à un niveau rémunérateur, eu égard au prix des facteurs de production en particulier ;
- que les pays membres formulent des propositions concrètes qui permettent d'harmoniser les exportations avec les possibilités du marché à des prix rémunérateurs ;
- que les pays membres poursuivent leurs efforts en vue de faciliter l'accès des marchés, en obtenant l'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives sur les importations de bananes ainsi que des taxes intérieures qui entravent la consommation, sous réserve que ces mesures soient appliquées en conformité avec les principes énoncés dans le Consensus des îles Canaries, tenant pleinement compte de la situation spéciale de certains pays exportateurs de bananes moins développés, et ce à condition que ces mesures n'entraînent pas le risque de compromettre la situation de certains pays producteurs ;
- qu'en vue d'encourager la consommation sur les différents types de marchés, des études devront être entreprises sur les méthodes et les coûts de campagnes nationales de promotions de ventes ; il conviendrait d'apporter une attention toute particulière à l'examen des façons et moyens de promouvoir la consommation dans les pays à économie centralement planifiée».

Afin d'accélérer l'exécution de ce programme, le sous-groupe des exportateurs décide de créer un groupe de travail chargé d'examiner les diverses formes d'action et d'élaborer un plan permettant aux pays producteurs de coordonner leurs exportations afin d'obtenir des prix rémunérateurs.

Ce groupe de travail fera un rapport au sous-groupe des exportateurs le plus rapidement possible et pas plus tard que ... (la date restant à fixer en fonction des diverses possibilités, des membres à désigner, et en tenant compte de la réunion d'Abidjan).

Le sous-groupe des exportateurs désire attirer l'attention de la session extraordinaire du groupe intergouvernemental de la banane sur les recommandations qui précèdent. Il espère qu'elles seront accueillies et soutenues avec sympathie et compréhension par les pays importateurs qui y sont représentés.

Avant de se séparer, la composition éventuelle de la commission de travail fut évoquée, à savoir : outre les pays latino-américains ayant participé aux diverses réunions de Panama, San José et Bogota, la Côte d'Ivoire, les Antilles anglaises (Jamaïque ou Windward Islands), la France. Celle-ci se réunirait à Rome.

SOUS GROUPE DES STATISTIQUES.

M. PRIESTER (Jamaïque), fut élu à nouveau à la présidence du groupe, avec comme vice-président, M. AMBS (Allemagne fédérale).

Les membres du groupe, après avoir adopté l'ordre du jour, compte tenu de leur connaissance du problème et de l'habitude de travailler ensemble, terminèrent leurs travaux dans la journée.

Ils étudièrent le travail préparé par M. MULHERIN, l'évolution du marché en 1973 et les perspectives pour 1974 et 1977 (document CCP BA/ST/4/2). Les estimations préliminaires font ressortir apparemment une légère baisse du commerce mondial, par suite des conditions météorologiques qui ont régné à des époques différentes dans les pays producteurs. Les exportations n'ont augmenté que de 0,8 p. cent par rapport à 1973, soit moins que celles de 1972 sur 1971.

TABLEAU 1 - Exportations en 1972 et 1973, prévisions en 1973 et 1974 (en 000 tonnes).
Comparaisons entre les réalisations de 1973 et de 1972, entre les réalisations et les prévisions de 1973,
entre les prévisions de 1974 et les réalisations de 1973 en pourcentage.

	1972	1973		1974	A	B	C
	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions			
AFRIQUE	463,6	433,0	420,1	477,0	9,8	3,0	13,5
Cameroun	65,0	65,0	64,5	75,0	0,8	0,8	16,5
Côte d'Ivoire	164,3	125,0	131,4	160,0	20,1	5,1	21,7
Éthiopie	5,9	10,0	10,0	10,0	69,4	-	-
Guinée (a)	10,0	10,0	10,0	10,0	-	-	-
Madagascar	6,5	7,0	7,0	10,0	7,6	-	42,8
Portugal (Prov.O.M.)	71,5	75,0	75,0	80,0	4,8	-	6,6
Somalie	133,9	134,0	115,2	125,0	14,0	14,0	8,5
Autres (a)	6,5	7,0	7,0	7,0	7,6	7,6	-
AMÉRIQUE CENTRALE ET DU NORD	2.703,2	2.707,0	2.769,7	3.076,0	2,4	2,3	11,1
Costa Rica (a)	905,0	1.000,0	1.029,6	1.078,0	8,3	29,5	4,7
Guatemala	258,0	272,0	220,0	235,0	14,7	19,1	6,8
Honduras	820,0	725,0	850,0	982,0	3,7	17,2	15,5
Honduras britannique	(b)	(b)	(b)	6,0	(b)	(b)	(b)
Mexique	15,0	15,0	3,0	15,0	5 fois	5 fois	400,0
Nicaragua	42,0	95,0	105,0	105,0	150,0	10,5	-
Panama	603,7	580,0	540,0	605,0	10,4	6,8	12,0
République dominicaine	14,5	20,0	22,1	50,0	52,4	10,5	126,2
AMÉRIQUE DU SUD	1.752,4	1.903,0	1.802,4	2.168,0	21,8	5,2	20,2
Bésil	114,2	160,0	138,5	150,0	21,2	13,4	8,3
Colombie	195,0	200,0	240,0	320,0	23,0	20,0	33,3
Équateur	1.402,6	1.500,0	1.391,1	1.650,0	17,6	7,2	18,5
Surinam	38,1	40,0	29,8	45,0	21,7	25,4	51,0
Autres	2,5	3,0	3,0	3,0	20,0	-	-
ANTILLES	562,9	584,0	481,4	550,0	14,4	17,5	14,2
France (D.O.M.)	312,0	320,0	275,0	345,0	11,8	14,0	25,4
dont Guadeloupe	120,0	135,0	120,0	145,0	-	11,1	20,8
Martinique	192,0	185,0	155,0	200,0	19,2	16,2	29,0
Jamaïque	129,0	140,0	109,4	85,0	15,1	21,8	22,3
Windward Islands	121,9	124,0	97,0	120,0	20,4	21,7	23,7
ASIE	741,6	782,0	768,9	1.013,4	3,6	1,6	31,7
Formose	262,0	270,0	250,0	240,0	4,5	7,4	4,0
Inde	4,0	8,0	8,0	8,0	100,0	-	-
Israël	7,7	4,0	0,6	1,0	7 fois	84,9	66,6
Jordanie	2,0	2,0	0,9	0,9	54,0	54,0	-
Liban	9,0	9,0	9,0	9,0	-	-	-
Malaisie (a)	20,0	20,0	20,0	20,0	-	-	-
Philippines	422,4	460,0	465,8	720,0	10,2	1,2	70,4
Thaïlande	11,0	5,0	12,0	12,0	9,0	140,0	-
Autres (Pakistan, Viet-nam D.)	3,5	3,4	2,6	2,5	25,7	35,0	3,8
EUROPE	358,0	360,0	400,9	420,0	11,9	11,3	4,7
Espagne (Canaries)	333,0	340,0	380,9	400,0	14,3	12,0	5,0
Portugal (Madère) (a)	25,0	20,0	20,0	20,0	20,0	-	-
Océanie	8,0	14,0	5,3	9,5	33,8	62,2	32,2
Iles Cook	1,0	2,0	1,4	1,5	40,0	30,0	7,1
Iles Fidji	1,2	2,0	(b)	0,5	(b)	(b)	(b)
Iles Samoa	2,8	6,0	1,4	3,0	50,0	76,6	114,2
Iles Tonga	3,0	4,0	2,5	4,5	13,6	37,4	80,0
TOTAL MONDIAL	6.589,7	6.783,0	6.648,7	7.713,9	0,8	1,9	16,0

(a) : estimations (b) : pas de renseignements

A : pourcentage des réalisations 1973/1972

B : pourcentage réalisations/prévisions 1973

C : pourcentage prévisions 1974/réalisations 1973

TABLEAU 2 - Importations en 1972 et 1973, prévisions en 1973 et 1974 (en 000 tonnes).
 Comparaisons entre les réalisations de 1973 et de 1972, entre les réalisations et les prévisions de 1973,
 entre les prévisions de 1974 et les réalisations de 1973 en pourcentage.

	1972	1973		1974	A	B	C
	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions			
EUROPE.	3.048,1	3.191,0	3.152,2	3.092,5	3,4	1,2	1,8
C.C.E.	2.109,0	2.158,0	2.107,9	1.997,0	0,1	2,3	5,3
Allemagne fédérale	664,8	690,0	676,0	580,0	1,6	2,9	14,2
Angleterre	307,6	320,0	305,2	301,0	0,7	4,6	1,4
U.E.B.L.	95,2	95,0	95,0	90,0	0,2	-	5,3
Danemark	41,1	42,0	44,0	41,0	7,0	4,7	6,8
France	506,5	510,0	480,0	500,0	5,2	5,8	4,2
Irlande	25,0	26,0	28,0	25,0	12,0	12,0	10,7
Italie	350,8	350,0	352,7	350,0	5,4	7,7	0,8
Pays-Bas	118,0	125,0	127,0	110,0	7,6	1,6	3,4
A.E.L.E.	377,3	392,0	401,8	394,5	6,4	2,5	1,8
Autriche	75,9	77,0	73,9	71,0	2,6	4,0	4,0
Finlande	30,2	31,0	40,3	36,0	33,4	30,0	10,7
Islande	1,2	3,0	3,0	3,0	75,0	-	-
Norvège	41,0	41,0	42,8	40,0	2,4	4,3	6,5
Portugal	82,0	87,0	87,0	95,0	6,1	-	9,2
Suède	78,9	81,0	83,1	80,0	5,3	2,5	3,7
Suisse	68,1	72,0	71,7	69,5	5,2	0,4	3,1
Autres pays d'Europe occidentale	388,9	415,0	445,9	483,0	14,6	7,4	8,3
Espagne	315,0	330,0	375,2	390,0	19,1	13,6	3,9
Grèce	18,3	20,0	2,9	10,0	84,1	85,4	244,8
Malte	2,8	3,0	3,0	3,0	7,1	-	-
Yougoslavie	52,8	62,0	64,8	80,0	22,7	4,5	23,5
Europe de l'est	172,9	226,0	196,0	218,0	13,7	13,0	10,9
Allemagne démocratique	98,0	130,0	100,0	100,0	2,0	3,0	-
Bulgarie	3,5	3,0	2,2	6,0	37,1	26,6	172,7
Hongrie	8,9	4,0	14,0	14,0	57,3	250,0	-
Pologne	12,7	21,0	17,2	21,0	35,4	18,0	22,1
Roumanie	1,9	3,0	3,0	5,0	57,8	-	66,7
Tchécoslovaquie	32,9	40,0	42,2	50,0	28,2	5,5	18,5
U.R.S.S.	15,0	25,0	18,0	22,0	20,0	28,0	22,2
AFRIQUE	83,2	91,0	82,6	91,0	0,7	9,2	10,2
Algérie	12,4	14,0	10,6	15,0	14,5	24,2	41,5
Lybie	22,8	25,0	25,0	27,0	9,6	-	8,0
Maroc	28,6	31,0	29,5	30,0	3,1	4,8	1,7
République Afrique du sud	7,0	7,0	7,0	7,0	-	-	-
Tunisie	5,1	7,0	3,9	5,0	23,5	44,2	28,2
Autres	7,3	7,0	6,6	7,0	9,5	5,7	6,1
AMÉRIQUE DU NORD	1.918,4	1.936,0	1.937,0	1.970,0	0,9	-	1,7
Canada	207,3	208,0	188,0	190,0	9,3	9,6	1,1
États-Unis	1.705,0	1.722,0	1.743,0	1.774,0	2,2	1,2	1,7
Autres	6,1	6,0	6,0	6,0	-	-	-
AMÉRIQUE DU SUD	182,4	179,0	204,2	227,0	11,9	14,0	11,2
Argentine	99,6	110,0	133,1	140,0	33,6	21,0	5,3
Chili	66,0	55,0	55,8	70,0	15,4	1,4	25,4
Pérou	(b)	2,0	2,0	2,0	(b)	-	-
Uruguay	16,8	12,0	13,3	15,0	20,8	10,8	12,8
ASIE	1.187,4	1.154,0	1.093,6	1.149,0	7,8	5,2	5,1
Arabie Séoudite	36,0	40,0	40,0	40,0	11,1	-	-
Hong-Kong	20,8	21,0	24,5	25,0	17,7	16,6	2,0
Irak	7,5	8,0	8,0	10,0	6,6	-	25,0
Japon	1.062,9	1.000,0	931,1	950,0	12,4	6,8	2,0
Koweït	19,7	22,0	22,0	22,0	11,6	-	-
République populaire Chine	(b)	20,0	15,0	40,0	(b)	25,0	166,7
Singapour	20,8	24,0	24,0	25,0	15,3	-	4,1
Syrie	7,4	7,4	7,0	7,0	5,4	5,4	-
Autres	12,3	11,6	22,0	30,0	78,8	89,6	36,4
OCÉANIE	28,9	32,0	36,0	41,0	24,5	12,5	13,9
Nouvelle Zélande	28,9	32,0	36,0	41,0	24,5	12,5	13,9
TOTAL MONDIAL	6.448,4	6.583,0	6.505,6	6.570,5	0,7	1,1	0,9

(a) : estimations (b) : pas de renseignements
 A : pourcentage des réalisations 1973/1972

B : pourcentage réalisations-prévisions 1973
 C : pourcentage prévisions 1974/réalisations 1973

C'est l'Asie qui a vu ses exportations augmenter le plus sensiblement, +3,6 p. cent avec 768.900 tonnes exportées dont 465.800 tonnes par les Philippines (+ 5,2). Ce pays, nouveau venu dans le commerce mondial, a plus que doublé ses exportations en deux ans (185.000 tonnes en 1971) soit 151,7 p. cent.

Il représente 60 p. cent de l'exportation asiatique et 7 p. cent de celle du monde. Il vient au cinquième rang des exportateurs après l'Équateur 1.391.100 tonnes (20,9 p. cent des exportations mondiales), le Costa Rica 1.029.600 tonnes (15,4 p. cent), le Honduras 850.000 tonnes (12,7 p. cent), le Panama 540.000 tonnes (8,12 p. cent). Il exporte presque autant que les Antilles et plus que l'Afrique. Il précède l'Espagne 380.900 tonnes (5,7 p. cent), la France 275.000 tonnes (4,13 p. cent), Formose 250.000 tonnes (3,76 p. cent) et la Colombie 240.000 tonnes (3,60 p. cent).

D'ailleurs le tableau ci-dessous montre l'évolution (en p. cent) de la participation de chaque zone exportatrice au cours de ces trois dernières années.

	1971	1972	1973	1974
Afrique	6,26	7,03	6,31	6,18
Amérique centrale	41,38	41,02	41,65	39,87
Amérique du sud	28,00	26,59	27,11	28,10
Antilles	8,00	8,54	7,24	7,12
Asie	9,12	11,25	11,56	17,26
Europe	6,57	5,43	6,02	5,44
Océanie	0,23	0,12	0,08	0,12

Il ne faut pas perdre de vue que, si la part de l'Amérique centrale a augmenté légèrement au cours des trois dernières années, celle de l'Asie a progressé de façon importante. Les cinq principaux producteurs de l'Amérique centrale représentent 41,26 p. cent des exportations mondiales. Avec les deux principaux producteurs d'Amérique du sud, à eux sept, ils participent pour 60,37 p. cent.

Pour l'année en cours (1974), on prévoit qu'ils représenteront 64,49 p. cent bien que l'Amérique centrale et du sud verront leur participation régresser de 1,1 p. cent, et que celle de l'Asie augmentera de 49,3 (l'augmentation du tonnage sera de 31,7 p. cent). Les Philippines ne représenteront toutefois que 9,33 p. cent des exportations de 1974. Elles exporteront plus du double de la France, et 31 p. cent de plus que la zone des Antilles, ou même plus que Panama. Elles seront le quatrième pays exportateur.

En ce qui concerne les importations, elles ont augmenté de 0,7 p. cent sur 1972, légèrement moins que les exportations, moindre que celles de 1972 sur 1971 (+ 2,9 p. cent, expéditions + 0,9 p. cent). Il est prévu pour 1974 seulement + 0,9 p. cent, alors que les prévisions d'exportations sont de + 16 p. cent.

La CEE des neufs est nettement le premier importateur mondial dépassant de + 9,1 p. cent en 1973 les États-Unis et le Canada avec 2.107.900 tonnes (+ 10,2 p. cent en 1972). Les prévisions pour 1974 ne font plus ressortir qu'une avance de 1,6 p. cent de la CEE sur ces pays.

Nous avons établi, d'après ces données statistiques, le tableau suivant donnant le classement par pays importateur en 1974 :

en milliers de tonnes			
États-Unis	1.774	Portugal	87
Japon	931	Suède	83,1
Allemagne fédérale	676	Autriche	73,9
France	480	Suisse	71,7
Espagne	375,2	Yougoslavie	64,8
Italie	352,7	Chili	55,8
Angleterre	305,2	Danemark	44
Canada	188,0	Norvège	42,8
Argentine	133	Tchécoslovaquie	42,2
Pays Bas	127	Finlande	40,3
Allemagne démocratique	100	Arabie Séoudite	40
Belgique	95	Nouvelle Zélande	36

Si l'on classe les pays non plus par leur tonnage importé mais par la consommation par tête et par an, pour 1973 à partir de ces chiffres et ceux de la population donnés par l'ONU, nous avons le tableau suivant :

classement des consommateurs en 1973	consommation par tête en kg en 1973	classement en 1972	consommation par tête en kg en 1972
1. Argentine	18,452	1	17,240
2. Nouvelle Zélande	12,162	17	8,379
3. Lybie	11,574	16	8,653
4. Suisse	11,133	4	10,607
5. Allemagne fédérale	10,909	3	10,848
6. Norvège	10,808	5	10,432
7. Espagne	10,763	6	10,292
8. Suède	10,208	11	9,716
9. Portugal	10,116	8	10,044
10. Australie	9,900	2	
11. Autriche	9,827	7	10,135
12. Pays-Bas	9,449	15	8,762
13. Belgique	9,405	13	9,343
14. Islande	9,240	18	8,305
15. France	9,207	10	9,793
16. Danemark	8,747	19	8,263
17. Japon	8,599	9	10,028
18. Canada	8,495	12	9,487
19. États-Unis	8,284	14	9,054
20. Italie	6,425	22	6,472
21. Allemagne est	5,889	23	5,900
22. Hong Kong	5,888	25	4,900
23. Angleterre	5,456	24	5,536
24. Chili	5,454	20	7,341
25. Arabie Séoudite	4,762	26	4,800
26. Uruguay	4,448	21	6,755
27. Afrique du sud	3,130	27	3,300
28. Yougoslavie	3,091	28	2,569
29. Tchécoslovaquie	2,894	29	2,417
30. Maroc	1,843	30	1,642

L'Argentine vient en tête avec 18,452 kg. Car, outre ses importations, ce pays a produit 312.700 tonnes en 1972 et pour 1973 les estimations sont de l'ordre de 314.000 tonnes.

Le second consommateur en 1973 a été la Nouvelle Zélande avec 12,162 kg. Il est intéressant de noter que ce classement est identique à celui d'avant-guerre (1938). L'Argentine ayant été depuis 1933 le premier consommateur à l'époque avec plus de 12 kg. Les États-Unis étaient les seconds avec une consommation en 1937 de 11,215 kg (leur maximum : 12,250 kg en 1928), actuellement elle n'est que de 8,284 kg.

Il est intéressant de noter que le nombre de pays dépassant les 9 kg par tête et par an considérés comme le point de saturation, est comparable à celui de 1972 (1) mais identique pour 10 kg et plus.

Pour la France, le chiffre de consommation donné est celui du Français métropolitain, car si l'on tient compte de la consommation faite sur place dans les départements producteurs, qui n'est pas mise en fiche par les ordinateurs, le chiffre est d'environ 10,150 kg. D'ailleurs pour l'Espagne et le Portugal, les chiffres par tête et par an ne se rapportent qu'aux habitants métropolitains.

Le groupe, après avoir examiné les estimations préliminaires des perspectives de l'année en cours, pour lesquelles les différents représentants apportèrent les toutes dernières mises à jour, étudièrent les estimations à moyen terme pour 1977.

Nous avons, dans les tableaux 3 et 4, donné les estimations établies par les 8 représentants, après mûre réflexion et pondération, pour les exportations et importations. Nous avons comparé, à titre indicatif, l'évolution de ces perspectives par rapport aux réalisations des années 1972 et 1973 (colonne A et B des tableaux), et par rapport aux prévisions de 1974.

On constate que, pour une exportation mondiale prévue de 9.071.000 tonnes, les importations ne seraient que de 7.044.000 tonnes. Nous nous retrouvons avec la même différence de 2 millions de tonnes d'excédent, estimée lors de la réunion de Brème, sur l'année 1976, supérieure à celle faite en 1972 pour 1975 qui ne prévoyait qu'un excédent de 1.120.000 tonnes. Alors qu'à la réunion des Antilles il avait été avancé, très rapidement, près de 4 millions d'excédent, ces chiffres furent rectifiés presque aussitôt pour être rajustés à une approche plus réelle de la distorsion entre l'offre et la demande.

Il est à noter que dans les prévisions d'exportations des pays à revenu élevé les États-Unis, le Canada et l'Allemagne annoncent une diminution de leurs importations. En 1976, l'importation allemande sera de 6,7 p. cent inférieure à celle de 1972, alors que comme dans tous les pays il y a une augmentation an-

TABLEAU 3 - Prévisions d'exportations en 1977 (en 000 tonnes).
Comparaisons entre les prévisions de 1977 et les réalisations de 1972, entre les prévisions de 1977 et les réalisations de 1973, entre les prévisions de 1977 et les réalisations de 1974 en pourcentage.

	prévisions de 1977	A	B	C
AFRIQUE	655	48,4	66,6	45,5
Cameroun	100	53,8	55,0	33,3
Côte d'Ivoire	175	6,5	33,1	9,3
Madagascar	25	284,6	257,1	150,0
Portugal (Province O.M.)	115	60,8	53,3	43,7
Somalie	240	79,2	108,3	92,0
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE	3.607	33,4	30,2	17,2
Costa-Rica	1.147	20,7	11,4	6,4
Guatemala	250	3,1	8,0	6,3
Honduras	1.060	29,2	24,7	7,9
Honduras britannique	55	-	-	816,6
Mexique	210	1.300	6.000	1.300
Nicaragua	120	185,0	14,2	14,2
Panama	665	10,1	23,1	9,9
République Dominicaine	100	589,6	352,4	100
AMÉRIQUE DU SUD	2.410	37,7	33,9	11,3
Brésil	200	75,1	44,4	33,3
Colombie	400	105,1	66,6	25,0
Équateur	1.750	24,7	25,7	6,0
Surinam	60	57,4	101,3	33,3
ANTILLES	721	28,0	49,7	31,0
France (D.O.M.)	390	25,0	41,8	13,0
dont Guadeloupe	170	41,6	41,6	17,2
Martinique	220	14,5	41,9	10,0
Jamaïque	165	27,9	50,8	94,1
Windward Islands	166	36,1	71,1	38,3
ASIE	1.135	58,4	52,5	14,7
Formose	315	20,2	26,0	31,2
Inde	30	650	275	275
Israël	10	29,8	1.566	900
Malaisie	30	50,0	50,0	50,0
Philippines	750	77,5	61,0	4,1
EUROPE	440	22,9	9,7	4,8
Espagne (Canaries)	425	27,6	11,5	6,2
Portugal (Madère)	15	40,0	25,0	25,0
OCÉANIE	23	187,5	333,9	142,1
Iles Cook	3	200,0	114,2	100,0
Iles Fidji	5	316,0	-	900
Iles Samoa	10	257,1	614,2	233,2
Iles Tonga	5	66,6	100	11,1
DIVERS	80			
TOTAL MONDIAL	9.071	37,6	36,4	17,5

nuelle de la population.

Il en est de même au Canada et aux États-Unis où les importations seront en nette diminution par rapport à celles de 1972, 1973 et également aux prévisions 1974. Il est très important de noter qu'à l'exception de la France, tous les pays de la CEE ont annoncé pour 1974 une nette régression. Pour les pays de l'AELE, les perspectives sont aussi en diminution sauf pour le Portugal. Certes, en matière agricole on ne peut préjuger des conditions climatologiques, maladies, sécheresse, cyclones et autres calamités non prévisibles par les cartes perforées, de même en matière de consommation, en dehors du taux normal d'augmentation de la population, le moins suspect des facteurs conjoncturels. Mais il nous semble que ces prévisions devraient

TABLEAU 4 - Perspectives des consommations en 1977 comparativement à celles de 1972, 1973, et des prévisions de 1974

	prévisions de 1977	A	B	C
AFRIQUE	87	36,3	33,6	20,8
Algérie	20	61,1	88,6	33,3
Lybie	32	40,0	28,0	6,6
Maroc	35	22,2	18,6	16,6
AMÉRIQUE DU NORD	1.887	1,3	2,2	4,0
Canada	187	9,7	0,5	1,5
États-Unis	1.700	0,2	2,4	4,3
AMÉRIQUE DU SUD	250	37,0	22,4	10,1
Argentine	155	55,6	16,4	7,1
Chili	75	13,6	34,4	7,1
Uruguay	20	19,0	50,3	33,3
ASIE	1.224	6,8	19,4	17,2
Arabie Séoudite	50	38,8	25,0	25,0
Hong Kong	29	39,4	18,3	16,0
Japon	1.110	4,4	19,2	16,8
Koweït	25	26,9	13,6	13,6
Syrie	10	56,2	42,9	42,9
EUROPE	2.171	2,9	2,9	8,7
dont :				
C.E.E.				
Allemagne fédérale	620	6,7	8,2	6,4
Angleterre	360	17,0	17,9	19,6
Belgique Luxembourg	100	5,0	5,2	11,1
Danemark	47	14,3	6,8	14,6
France	520	2,7	8,3	4,0
Irlande	29	16,0	3,5	16,0
Italie	365	4,0	3,4	4,2
Pays-Bas	130	10,1	2,3	18,1
A.E.L.E.	443	17,7	11,0	5,1
Autriche	76	-	2,8	7,0
Finlande	38	25,8	16,1	5,5
Norvège	44	7,3	2,8	10,0
Portugal	130	58,5	49,4	36,8
Suède	85	7,7	2,2	6,2
Suisse	70	2,7	2,3	0,7
Autres pays Europe occidentale	510	32,0	15,1	6,2
Espagne	390	23,8	3,9	-
France	20	9,2	589,5	100,0
Yougoslavie	100	89,3	54,3	25,0
Pays Est	306	76,9	55,5	40,3
Allemagne démocratique	120	22,4	20,0	20,0
Bulgarie	10	185,7	354,5	66,6
Hongrie	16	79,7	14,2	14,2
Pologne	40	214,9	132,5	90,4
Roumanie	10	426,3	233,3	100,0
Tchécoslovaquie	70	112,7	65,8	30,0
U.R.S.S.	40	166,6	122,2	81,8
TOTAL EUROPE	3.430	12,5	8,8	10,9
Océanie				
Nouvelle Zélande	45	55,7	25,0	9,7
AUTRES PAYS	121	72,6	41,5	23,4
TOTAL MONDIAL	7.044	9,1	8,2	7,2

donner à réfléchir sur la crise qui affecte l'industrie bananière, en raison de la baisse du prix réel et qui semble devoir s'aggraver devant l'augmentation des prix de revient, plus nocive pensons-nous que la distorsion de plus d'un million de tonnes pour 1974.

Ce n'est pas la transformation, à laquelle pensent quelques-uns, qui va être la solution salvatrice de l'industrie bananière, ce qui est également vrai pour d'autres produits fruitiers, c'est un peu le même leitmotiv que la diversification, un peu une «nurserysong». En effet, les produits dits transformés (bananes séchées, purée de bananes) n'ont représenté en 1972 que 31.000 tonnes en équivalent de fruits frais, soit 19 p. cent d'augmentation en cinq ans. Pour 1973, en prenant la même équivalence de 1 kg de produit pour 2,8 kg de fruits frais, les premières estimations donnent 28.700 tonnes de fruits frais, soit environ 0,4 p. cent du tonnage exporté en frais. On constate que les États-Unis, principal importateur de purée de bananes avec 7.570 tonnes de produit en 1973, est en régression sur 1972 (8.125 tonnes), en augmentation de 14 p. cent sur 1968.

Pour les bananes déshydratées, avec 354 tonnes en 1973, c'est presque 50 p. cent de moins qu'en 1972, moins qu'en 1968 et 391 tonnes de moins qu'en 1969. Au Japon, on constate également une régression, 260 tonnes en 1973 contre 366 tonnes en 1968. Les importations allemandes montrent une légère augmentation, 393 tonnes contre 384 tonnes sur 1968 ; en France 567 tonnes contre 540 tonnes, mais pour ces deux pays, 1973 est en régression sensible sur les années 1971 et 1972.

Pour les bananes en rondelles et les chips, les importations américaines avec 709 tonnes en 1973, représentent une augmentation de 3,9 p. cent sur 1972, 5,9 p. cent sur 1968, mais 47 p. cent de régression sur 1969, année record avec 1.341 tonnes.

En outre, pour ces produits aux États-Unis, les valeurs FOB accusent une tendance constante à la baisse.

En ce qui concerne les prix, s'ils ont monté au début de l'année sur la plupart des marchés libres, ils ont fléchi à nouveau en mars pour remonter en flèche en fin avril-mai. Mais, étant donné la conjoncture incertaine actuelle, le groupe a estimé qu'il était plus difficile qu'à l'ordinaire de prévoir l'évolution à court terme, surtout que les éléments de production et de fret étant plus onéreux, il n'en résultait pas nécessairement une augmentation des prix du marché et des recettes des pays producteurs.

Toutefois, pour l'année 1973, en se basant sur une estimation approximative des valeurs FOB, le secrétariat estimait la hausse globale à environ 3 p. cent, qui s'est probablement traduite par une légère augmentation des recettes d'exportation.

Le sous-groupe statistique a décidé que la prochaine réunion se tiendrait avant la septième session du groupe intergouvernemental, en Côte d'Ivoire au printemps 1975. Il chargera son président de faire rapport des conclusions de ses travaux lors de la session extraordinaire.

GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL, SESSION EXTRAORDINAIRE.

Cette session s'est tenue du 21 au 24 mai 1974. Elle avait été convoquée dans le cadre des réunions sur les produits agricoles, coordonnées et organisées conjointement par la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ce, au titre de la résolution 83 (III) de la CNUCED. Il s'agissait de consultations dites intensives sur la banane, sous l'angle de l'accès aux marchés et de la politique des prix. La base étant de donner dans la mesure du possible, sous l'angle des conceptions de la conférence internationale, une nouvelle impulsion à l'examen des problèmes concernant la libéralisation du commerce et la politique des prix, et contribuer aux négociations commerciales multilatérales prévues par l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

A cette session assistaient plus de 120 délégués et observateurs de 44 nations et représentants d'organisations diverses :

- la Banque internationale pour le Développement,
- le Commonwealth Secretariat,
- la Communauté économique africaine (ECA)
- la Communauté économique européenne (CEE)
- la Fédération syndicale mondiale
- le GATT
- l'Organisation des États américains (OAS).

Les 23 pays producteurs, dont 21 sont exportateurs, représentaient en 1973 : 92,9 p. cent des exportations mondiales et les 21 pays importateurs : 88,9 p. cent du tonnage mondial.

La session extraordinaire fut inaugurée, au nom du Directeur général de la FAO, par M.E. OJALA, sous-directeur général chargé du département des politiques économiques et sociales. Il rappelle le but de la réunion, le fait que le groupe intergouvernemental étudie les problèmes bananiers depuis 1965 et les progrès accomplis dans les propositions faites au Comité des Produits, tout particulièrement lors des réunions des

Canaries (1967) et de Brème (1973).

Malgré les résultats obtenus, les prix réels reçus par les pays exportateurs ont continué à décliner.

M. OJALA a exprimé le vœu que cette session permette de formuler des recommandations concrètes pour remédier à la situation. Il fut procédé à l'élection du président selon l'ordre du jour.

M. KOFFI N'GUESSAN, directeur de la COFRUCI de Côte d'Ivoire, fut élu président et M. H. ODDER du Ministère de l'Agriculture des Pays-Bas, vice-président.

M. CLAIRMONTE, au nom de la CNUCED, exposa l'historique et le but des consultations intensives ad hoc détaillées dans le document TD/B/C Cons/LI, l'évolution des prix de la banane depuis 1954 et leur incidence sur le commerce bananier en 1970 (doc. A/9544/ad3), la politique des prix dans ses rapports avec la commercialisation et la distribution des bananes (TB/BCI Cons. 10/L.5).

Il fit ressortir, entre autres, le mandat assigné par la résolution 7 (VII) de la commission des produits de base de la CNUCED : « examiner les problèmes qui se posent en matière de libéralisation du commerce et de la politique des prix et présenter aux gouvernements des propositions concrètes, destinées à intensifier le commerce des produits dont l'exportation a un intérêt pour les pays en développement et contribuer ainsi à la croissance de leurs recettes en devises, ainsi qu'à leur meilleure participation à l'expansion des marchés, en améliorant leur accès aux marchés et en assurant aux produits de base des prix stables, rémunérateurs et équitables.

Les délégués examinèrent les documents de travail établis par M. MULHERIN pour le point IV de l'ordre du jour « libéralisation du commerce », à savoir :

Le recueil des renseignements relatifs aux droits d'importations, taxes et autres obstacles au commerce, (CCP/BA/Cons. 74/2), document où sont donnés pour tous les pays, les droits à l'importation de 0 à 180 p. cent ad valorem, les taxes intérieures et autres prélèvements affectant la banane qui sont de 0 à 21 p. cent suivant les pays, et les restrictions quantitatives allant du système des licences au système du contingentement.

Le document BA/Cons. 74/3, sur les solutions internationales possibles aux problèmes posés par l'accès au marché et la politique des prix, dans lequel, après un aperçu sur les tendances passées et les perspectives du commerce bananier, il est donné celles des prix et des recettes d'exportations. Pour ces dernières, compte tenu du caractère fortement intégré de l'économie mondiale bananière, il est plus que difficile d'obtenir des données sûres ou même des séries chronologiques sur les prix FOB. On connaît mieux l'évolution des prix pour ceux pratiqués à l'importation. Ils reflètent mieux les tendances réelles du marché. Ensuite sont passés en revue, les facteurs limitant l'expansion dans les pays importateurs, en particulier celle possible dans les pays à économie centralement planifiée de l'Europe orientale. De même, sont évoqués les problèmes posés par les traitements préférentiels et l'incidence de l'élargissement de la CEE.

Ces documents mettent en évidence que, malgré la tendance progressive qui se manifeste depuis 5 à 10 ans vers une libéralisation du commerce, notamment vers l'élimination ou la réduction d'un certain nombre de restrictions quantitatives imposées aux importations de bananes, quelques limitations subsistent encore, et surtout d'importants obstacles non discriminatoires à la consommation, sous forme de taxes élevées, qu'il s'agisse de droits d'importation ou de taxes à la consommation. Les importations de bananes des pays socialistes restent faibles pour la région dans son ensemble, bien qu'un certain nombre de pays (dont la République démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Pologne) aient sensiblement accru les leurs (CCP BA/Cons. 74/4 : Politiques et perspectives d'importation pour la banane en URSS, Europe centrale, Yougoslavie, avril 1974). De nombreux problèmes, de nature financière et technique, restent encore à résoudre pour promouvoir les échanges avec cette région, mais on a tout lieu de se montrer optimiste quant au taux de croissance futur. La question des préférences spéciales est plus complexe, car un certain nombre de pays en développement, dont l'expansion économique et sociale dépend fortement des exportations de bananes, se trouveraient dans une situation très difficile, faute d'un traitement spécial. De toute façon, la part des opérations commerciales à titre préférentiel dans les échanges totaux n'a pas cessé de s'amenuiser au cours de ces dix à quinze dernières années.

Les délégués de plusieurs pays exportateurs latino-américains ont fait allusion aux effets nuisibles qu'a le niveau élevé des droits et taxes sur les autres possibilités d'exportation et les recettes qu'ils en tirent. Ils ont évoqué les maintes tentatives faites en tribune internationale pour obtenir l'élimination de ces restrictions, en signalant que, malgré l'adoption de résolutions préconisant la suppression totale de ces obstacles, rien de vraiment concret n'a été réalisé. Au contraire, de nouvelles restrictions ont parfois été appliquées.

Les délégués de certains pays importateurs développés, qui pratiquent les droits et taxes élevés, ont argué de la nécessité de protéger leurs propres industries nationales. Ils ont souligné que, les importations par habitant excédant parfois 10 kg, on peut se demander si le niveau élevé des droits et taxes freine la consommation ou si la suppression de ces derniers offrirait vraiment de sensibles avantages. Se référant à un document du secrétariat, selon lequel la réduction de ces droits se solderait au moins par de plus forts bénéfices unitaires pour les pays producteurs, ces mêmes délégués ont déclaré que rien ne garantissait que les pays producteurs bénéficieraient directement d'une telle réduction.

Les pays en question se sont néanmoins efforcés d'abaisser ces droits et continueront de le faire dans la mesure où les circonstances le permettent. Les pays exportateurs ne partagent pas ce point de vue et font ressortir qu'ils doivent bien souvent, pour compenser les effets des tarifs élevés, vendre leurs bananes à très bas prix, ce qui revient en fait, à un paiement de transfert des pays en développement aux pays développés. Au sujet des propositions visant à éliminer ou réduire les obstacles non discriminatoires, les délégués sont généralement convenus de la nécessité d'éliminer ou de réduire les obstacles non discriminatoires du genre évoqué ci-dessus et d'entreprendre une action, à cette fin, au cours de négociations commerciales multilatérales. Ils sont également d'avis que les pays importateurs développés appliquant de tels droits devraient être prêts à envisager l'inclusion des bananes dans le système généralisé de préférence.

Les délégués des pays exportateurs de l'Amérique latine ont également évoqué l'effet néfaste que risque d'avoir l'élargissement de la CEE sur leurs exportations. Le Danemark et l'Irlande, qui imposaient jusque là un droit net, devront aligner leurs droits sur le tarif extérieur commun de 20 p. cent ad valorem. Il faudra de même que le droit d'importation au Royaume-Uni soit porté de 10 à 20 p. cent ad valorem. Les délégués de ces mêmes pays ont déclaré qu'ils ne comprenaient pas la position des fournisseurs préférentiels et que, par conséquent, ils continuent de souscrire au Consensus obtenu aux Canaries ainsi qu'à la déclaration de Brème ; étant donné toutefois que, ces dernières années, ces marchés ont été généralement sous-provisionnés, les fournisseurs du marché libre devraient au moins pouvoir combler plus régulièrement ces déficits. Ces délégués ont également demandé à la Communauté d'examiner la possibilité de réduire le tarif extérieur commun tout en maintenant des clauses adéquates de sauvegarde en faveur des fournisseurs préférentiels traditionnels.

Toujours dans le cadre du point V de l'ordre du jour, et sur la base du même document de travail, fut examiné le problème des prix sous l'angle des documents BA/Cons. 74/3 sup. 1 «élasticité des prix de la banane au détail et la BA/Cons. 74/3 sup. 3 «coûts de production, de distribution et des marges», ainsi que sous l'angle des documents fournis par le secrétariat de la CNUCED.

Le rapport de la CNUCED sur «la politique des prix dans ses rapports avec la commercialisation et la distribution des bananes» analyse les facteurs institutionnels de la commercialisation et de la distribution dans l'économie mondiale de la banane. Il insiste principalement sur la participation qui a été définie comme un processus économique permettant aux pays producteurs/exportateurs de s'assurer une part croissante dans la commercialisation et la distribution des bananes sur le plan international.

Les documents de la FAO soulignent la dégradation ultérieure des termes de l'échange dans les pays producteurs de bananes, à la suite de la baisse continue des prix réels qui s'est beaucoup accélérée au cours de l'année précédente en raison de l'augmentation du coût des facteurs de production importés et de la hausse du fret. Cette situation avait entraîné, en un premier temps, la création par le groupe intergouvernemental sur la banane, en 1971, d'un sous-groupe des exportateurs chargé «d'envisager la meilleure façon de faire face aux situations caractéristiques par un grave déséquilibre entre l'offre et la demande et par de faibles cours sur le marché mondial, et de mettre au point des recommandations sur l'action concertée à prendre». Les entretiens de Brème entre exportateurs et importateurs ont abouti à l'acceptation de la déclaration aux termes de laquelle les pays importateurs sont convenus que les pays exportateurs «doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de coordonner leurs programmes de production, afin d'ajuster leurs exportations à la demande d'importations, de manière à obtenir des prix justes et rémunérateurs ainsi qu'à réduire les fluctuations excessives des prix pour améliorer les revenus des pays producteurs».

Avant l'assemblée plénière, le sous-groupe des exportateurs s'est réuni à nouveau, après accord, il dut modifier légèrement le texte de la résolution :

Ayant pris note des efforts déployés, dans le cadre de l'accord de Panama, par divers pays exportateurs d'Amérique latine qui ont à leur actif une grande partie des exportations mondiales, pour accroître les recettes d'exportation provenant des bananes au moyen de systèmes convenus de taxes d'exportation ou de prix minimums d'exportation ;

Ayant été informé des mesures prises pour accroître les prix à la production ;

Et ayant été informé des initiatives prises par certains autres pays exportateurs pour atteindre les mêmes objectifs grâce à un aménagement des exportations ;

Décide d'inviter le Directeur général de la FAO à convoquer un groupe de travail du sous-groupe des exportateurs pour formuler des propositions précises sur les moyens d'atteindre le niveau de prix voulu et d'autres objectifs énoncés dans la déclaration de Brème.

En élaborant ses propositions, le groupe de travail devra envisager :

La nécessité de coordonner les politiques d'exportation ;

la nécessité de poursuivre les efforts pour parvenir, par des négociations commerciales multilatérales et par l'inclusion des bananes dans le système généralisé de préférence, à améliorer l'accès aux marchés grâce à la suppression progressive des droits de douane et restrictions quantitatives qui frappent les importations de bananes ainsi que des taxes intérieures qui freinent la consommation, sous réserve que ces mesures soient

appliquées conformément aux principes énoncés dans le Consensus des îles Canaries, « en tenant pleinement compte de la situation particulière de certains pays peu développés, exportateurs de bananes, et à condition que ces mesures ne risquent pas de compromettre la situation de certains pays producteurs » ;

- la possibilité de mettre au point une stratégie commerciale applicable aux nouveaux marchés ;
- les moyens d'assurer des prix équitables et rémunérateurs.

Le sous-groupe des exportateurs désire appeler l'attention de la session extraordinaire du groupe intergouvernemental sur les recommandations qui précèdent ; il espère que les pays importateurs représentés les accueilleront dans un esprit de bienveillante compréhension et leur accorderont leur appui.

Cette notion montre bien l'accord des pays exportateurs sur un programme d'action pour obtenir des prix justes et rémunérateurs. Parmi de nombreuses raisons de cette position, il y a la situation grave qu'exposa le président PRIESTER du sous-groupe des statistiques, à savoir l'excédent du tonnage exportable en 1974 de plus d'un million de tonnes et celui prévu de deux millions de tonnes en 1977.

L'accord conclu à Panama fut porté à la connaissance de l'assemblée.

Par celui-ci, certains pays exportateurs d'Amérique latine représentent une vaste proportion des exportations mondiales, accord qui vise à accroître les recettes d'exportation par un système nouveau de taxes d'exportation ou de prix minima à l'exportation. D'autres pays exportateurs ont décrit les mesures qu'ils ont été contraints de prendre, pour élever les prix à la production et d'autres encore ont fait savoir qu'ils ont réussi à atteindre des objectifs analogues par un système d'aménagement des exportations.

De nombreux délégués de pays importateurs se sont déclarés très sensibles aux graves difficultés qu'affrontent les pays exportateurs. Ils admettent qu'il leur soit en effet nécessaire d'obtenir de meilleurs prix. Toutefois les délégués (USA) firent observer que, dans l'intérêt des consommateurs, il n'était pas normal que des pays forment un cartel pour fixer les prix unilatéralement. Après le rappel par certains pays exportateurs (Équateur) sur l'augmentation des taxes d'importation dans les pays nouveaux membres de la CEE, des délégués de pays importateurs déclarèrent que même si l'on supprimait certaines taxes chez eux, il n'y aurait pas augmentation des importations, leur consommation ayant atteint le point de saturation.

Tout en prenant acte des conclusions préliminaires dégagées par le document du Secrétariat de la FAO CCP BA/Cons. 74/2, selon lesquelles l'élasticité/prix de la demande de bananes est relativement faible, ils ont fait valoir les difficultés que rencontrent leur propre économie en raison des pressions inflationnistes et (de même que les pays producteurs) de la crise du pétrole. Ils ont également fait remarquer que l'établissement de prix FOB à des niveaux excessivement élevés serait non seulement préjudiciable aux importations, mais pourrait encourager la production. Ils ont toutefois reconnu la nécessité, pour les pays exportateurs, d'essayer d'adapter leur production exportable aux possibilités du marché à des prix justes et rémunérateurs, et dans cet esprit, ils ont réaffirmé leur adhésion à la déclaration de Brème, selon laquelle les pays exportateurs pourraient s'efforcer de coordonner leurs programmes d'exportations. A ce propos, un certain nombre de pays importateurs ont offert de coopérer directement avec les pays exportateurs à la réalisation de ces objectifs sous les auspices du groupe intergouvernemental sur la banane. En particulier la CEE, reconnaissant la grave situation dans laquelle se trouvent les pays exportateurs de bananes, a offert son entière collaboration.

Il fut évoqué l'important problème que l'on oublie un peu trop dans les conférences, celui de la compétitivité commerciale des marchandises en fonction de l'important facteur qu'est la qualité par rapport aux prix.

Certains suggèrent de prévoir une production en fonction des tendances de la consommation. Il fut rappelé que, par rapport au GATT, d'aucuns n'y adhéraient, pas plus que d'autres, à la déclaration de Brème.

Tout en jugeant prématuré de formuler des propositions spécifiques sur la politique des prix, la session extraordinaire note avec satisfaction que le groupe intergouvernemental sur la banane à l'attention de continuer à rechercher des solutions aux problèmes fondamentaux de prix et de coûts qui se posent aux pays producteurs de bananes. La session extraordinaire prend acte à cet égard du rapport de la deuxième session du sous-groupe des exportateurs (CCP BA/EXPO 74/2) et de l'intention exprimée par ce dernier d'approfondir la question. Certains délégués ont souligné à ce propos la nécessité d'éviter une prolifération inutile d'organes subsidiaires permanents.

CONCLUSIONS.

Les participants ont déclaré en conclusion que, si aucun gouvernement ne pouvait s'engager à ce stade sur un type d'action déterminé, les problèmes débattus aux cours des consultations intensives et les différentes propositions avancées permettent de dégager, aux fins d'examen, des lignes d'action possible dans les domaines de l'accès aux marchés et de la politique des prix pour la banane.

La réunion note que, conformément à la résolution 7 (VII) de la Commission des produits de base de la CNUCED, les résultats des consultations intensives sur la banane seront communiqués, dès que possible, par les voies appropriées, aux gouvernements intéressés, au Comité des produits de la FAO et à la Commission des produits de base de la CNUCED.



LA COMPAGNIE DES BANANES

SOCIÉTÉ ANONYME

IMPORTATEURS DE BANANES

Siège social :
15, rue du 4 Septembre
75 - PARIS (2^e)

Tél. : 266-23-33
Téleg. : LACIEBAN - PARIS
Télex : n° 22.512